

# Commissaires aux comptes. Contre l'article 14 de la LME

**Le projet de loi de modernisation de l'économie (LME) présenté par le gouvernement fait bondir les commissaires aux comptes. Il prévoit de dispenser certaines SAS de leur certification. Pour eux, cela se traduirait par la perte de milliers de mandats. Les commissaires aux comptes demandent donc une discussion autour du projet.**

Les commissaires aux comptes sont plus de 18.000 en France, dont 800 en Bretagne. Leur rôle est de certifier les comptes des entreprises, « afin d'assurer la confiance à des tiers comme les banquiers, les associés, le personnel, les fournisseurs ou encore les repreneurs, indique Jacques Le Pomellec, président de la Compagnie Régionale des Commis-



● Jacques Le Pomellec.

saires aux Comptes (CRCC) à Rennes. En ce sens, nous sommes des acteurs de confiance dans le monde économique. Acteur du développement de l'entreprise, nous pouvons

pointer du doigt certains dysfonctionnements, et orienter le chef d'entreprise pour améliorer son activité ». La profession s'exerce donc en principe en toute confiance et transparence, sous forme de mandats. Le métier gère ainsi en France quelque 200.000 mandats, dont 14.000 en Bretagne.

## 4.000 mandats de SAS en péril en Bretagne

Parmi ces mandats bretons, plus de 4.000 concernent des SAS (Sociétés par actions simplifiées). Or, la loi de modernisation de l'économie (LME) prévoit, dans son article 14, de dispenser certaines de ces SAS de certification d'un commissaire aux comptes. Pour la profession, les conséquences sur l'activité seront notamment « une perte de qualité intrinsèque des informations financières », explique Jacques Le Pomellec.

D'autre part, le président de la CRCC craint une perte de l'activité globale des commissaires aux comptes. « Nous pouvons perdre la moitié de nos membres, sans compter les salariés, puisque 80 % des SAS n'auront plus besoin de commissaires aux comptes ».

## Manque de réflexion

Si la profession n'est pas contre une discussion autour de l'exercice de son métier, elle reproche en réalité au gouvernement ses méthodes. « Il n'y a eu aucune réflexion en amont, ce qui n'est pas humainement respectueux », s'insurge Jacques Le Pomellec, qui encourage ses confrères à écrire à leurs députés pour arriver à une concertation, et réaffirmer que le commissaire aux comptes a son rôle à jouer sur la transparence de l'information financière.

Virginie Monvoisin